



**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**CAISSE CENTRALE DE GARANTIE**

Appel d'offres ouvert n°04/2021/CCG relatif à

**LA REALISATION DES PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CAISSE  
CENTRALE DE GARANTIE LORS DE SON PROCESSUS DE RECRUTEMENT**

Le mardi 03 août 2021 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux du siège de la Caisse Centrale de Garantie à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, ayant pour objet la réalisation des prestations d'accompagnement de la Caisse Centrale de Garantie lors de son processus recrutement.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré des bureaux de la Caisse Centrale de Garantie sis au :

**Centre d'Affaires - Boulevard Ar-Ryad  
Hay Ryad 10100 – RABAT**

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Ainsi que sur le site de la Caisse Centrale de Garantie : [www.ccq.ma](http://www.ccq.ma)

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à **10 000,00 DHS (dix mille dirhams)**.

L'estimation des coûts des prestations par le Maître d'ouvrage est fixée à : **360 000,00 DHS TTC (Trois Cent Soixante Mille dirhams Toutes Taxes Comprises)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Règlement des marchés de la CCG.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux du siège de la Caisse Centrale de Garantie ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Il est envisagé d'attribuer le marché objet du présent appel d'offres aux petites et moyennes entreprises, auto-entrepreneur ou coopérative.

